



Breuillet

AM/052/2025

ARRETE

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ERIC FERREIRA COORDINATEUR DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 Juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Eric FERREIRA**, coordinateur du Centre Technique Municipal, dans le cadre de ses attributions, pour

- Engagement des dépenses du Centre Technique Municipal pour les travaux effectués par la régie dans la limite de 3 000 € HT,
- Signature de la certification des justificatifs des mandats de paiement,
- Bordereaux d'envoi aux administrations et aux particuliers.

Article 2 : Publication, notification, exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h08

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20250618-AM0522025-A

Notifié le 18.06.2025

Fait à Breuillet, le 13 juin 2025

Le Coordinateur du Centre Technique Municipal,



Eric FERREIRA



Mme Le Maire,



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h08

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20250618-AM0522025-A